



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 54890

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les inquiétudes exprimées par de nombreuses associations d'anciens combattants à propos du maintien du traitement attaché à la médaille militaire. Selon ces associations une réforme des dispositions relatives à l'octroi des traitements accordés à leurs bénéficiaires, notamment au titre des services militaires rendus au pays, serait envisagée et pourrait se traduire par la suppression de ce traitement. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

De nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54890

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6986

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9487